

MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-BEAUDETTE

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal, tenue le 12 décembre 2022 à la salle du conseil, située au 663 chemin Frontière, Rivière-Beaudette.

Sont présents : M. Patrick Bousez, Maire
Mme France Rivet, conseillère
M. Cédric Lecompte Laberge, conseiller
M. Réjean Fournier, conseiller
M. Daniel Lafèche, conseiller
Mme Julie Cyr, conseillère
M. Ghyslain Maheu, conseiller

Les membres présents forment le quorum.

2022-12-269 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19H00 par M. Patrick Bousez, Maire de la Municipalité de Rivière-Beaudette. M. Nicolas Le Mat fait fonction de secrétaire;

2022-12-270 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur la proposition de la conseillère Mme France Rivet, appuyée par le conseiller M. Réjean Fournier, l'ordre du jour est modifié car l'assemblée extraordinaire doit porter uniquement sur les budgets, l'adoption de la séance ordinaire du 5 décembre 2022 ne peut donc pas être adoptée dans cette séance et sera reportée.

2022-12-271 –ADOPTION DU RÈGLEMENT N0. 2022-09 ÉTABLISSANT LE TAUX DE LA TAXE, TARIFS ET COMPENSATIONS

Sur la proposition du conseiller M. Ghyslain Maheu, appuyée par le conseiller M. Réjean Fournier, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le règlement N0.2022-09 établissant le taux de la taxe, tarifs et compensations ;

2022-12-272- ADOPTION DU BUDGET 2023

Sur la proposition du conseiller M. Daniel Lafèche, appuyée par le conseiller M. Réjean Fournier, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le budget 2023 tel que présenté;

2022-12-273- APPROPRIATION DES SURPLUS AU BUDGET 2023

Sur la proposition du conseiller M. Cédric Lecompte Laberge, appuyée par la conseillère Mme France Rivet, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'approprier la somme de 166 112 \$ au budget 2023;

2022-12-274- AFFECTATION DES SURPLUS

Il est proposé par la conseillère Mme Julie Cyr, appuyé par le conseiller M. Réjean Fournier, et résolu à l'unanimité d'affecter les sommes suivantes du surplus libre au surplus affecté :

GARAGE MUNICIPAL	420 000 \$
CASERNE DES POMPIERS	500 000 \$
HÔTEL DE VILLE	500 000 \$
TOTAL	1 420 000 \$

**2022-12-275- PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT
EXCLUSIVEMENT SUR LE BUDGET 2023**

NÉANT

2022-12- 276 - LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE

Sur la proposition du conseiller M. Réjean Fournier, appuyée par le conseiller M. Ghyslain Maheu, il est résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée à 19h08 heures.

M. Nicolas Le Mat
Directeur général

M. Patrick Bousez
Maire

Je, Patrick Bousez, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.